



Regularisation par le travail

Par **assita87**, le **08/10/2013 à 22:34**

bonjour j'aimerais avoir des conseil je suis en france depuis 2009 j'ai obtenu un titre de séjour en 2010 et il m'a été retiré en octobre 2012 et j'ai reçu un courrier avec une obligation de quitter le territoire et celle-ci a pris effet en aout 2013 mais avec la nouvelle loi concernant la régularisation par le travail j'ai refait une nouvelle demande à la préfecture et il m'a accordé un récépissé de 4 mois qui n'autorise pas son titulaire à travailler pourtant c'est mon employeur qui m'a fourni des documents qui m'ont demandé et là je travaille sinon je ne peux pas assurer mon loyer et j'ai pas pu dire à mon employeur que mon titre de séjour est expiré car elle a beaucoup peur de travailler à domicile je garde des enfants particuliers et elle me pose plein de questions je ne sais pas quoi faire vu que j'attends une convocation de la préfecture (depuis que j'ai obtenu le titre de séjour je travaille jusqu'à maintenant et j'ai tous mes documents) j'ai besoin de vos conseils